

« **INSUPPORTABLE.** » Hier soir, le maire Jean-Sébastien Vialatte était à bout de nerfs, après quelques minutes seulement d'une réunion de conseil municipal, dans la salle de la mairie qui aurait tout aussi bien pu être un ring de boxe.

Six points seulement, sur les 16 inscrits, ont pu être soumis au vote avant que le premier magistrat ne suspende la séance au moment où les conseillers devaient se prononcer sur la désignation de Dominique Ducasse, adjointe à la culture, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles pour les Voix alternatives.

Durant la séance, les opposants Modem, Erik Tamburi, et FN, Thierry Senelle et Frédéric Boccaletti, n'ont eu de cesse de prendre à partie le maire, avec force voix. La raison de leur ire est l'article 11 de la convention de gestion du festival du Gaou, « qui impose que les comptes soient remis avant le 31 décembre et



Erik Tamburi a en main l'article 11 de la convention de gestion du festival du Gaou, à l'origine de bien des courroux et de l'ambiance délétère d'hier soir.(Photo Rina Uzan)

présentés au conseil municipal ».

Des comptes qui n'étaient pas à l'ordre du jour de la séance d'hier. « Ils sont sur le bureau du procureur, et je ne peux donner que ce que j'ai », dira le maire.

« Le conseil municipal n'est pas une tribune avant les élections, ajoutait-il. Il y avait à

mes yeux une décision importante à voter pour une question de délais, celle-ci est votée. Pour les autres, on verra après les élections. »

« Le maire nous avait promis les comptes, observe Erik Tamburi, et il ne les a pas; il n'a pas tenu sa promesse, et nous voulions savoir pourquoi : qu'a-t-il à cacher? Il nous méprise, nous

coupe le micro quand on parle, ce qui nous oblige à hausser la voix; mais nous sommes pu-gnaces, nous ne lâchons pas. » Enfin, l'opposition de gauche, Philippe Guinet et Bernard Senet, estime que « le maire a cédé au Front national. Il a le droit de les exclure, pourquoi ne le fait-il pas. Et puis ce n'est une surprise pour personne : nous, nous savons bien que lorsque nous demandons des documents au maire, nous ne les obtenons jamais... »

Une séance de laquelle, encore une fois, la politique ne sort pas grandie, et sur laquelle, encore une fois, la justice devrait trancher : le maire a annoncé qu'il porterait plainte « contre Erik Tamburi pour diffamations, injures publiques et dénonciation calomnieuse ».

Peut-être quand même que chacun sera d'accord sur un point avec Jean-Sébastien Vialatte : « J'espère vraiment que le climat des séances sera plus serein après les élections... »

PHILIPPE ZAMARI

AFFAIRE N° 7
DELIBERATION N° 11951
A. R. PREF. :

RAPPORTEUR : Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien

DESIGNATION DU TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Vu l'avis exprimé par les commissions : Tourisme - Culture

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

UNE ABSTENTION : M. DOUBLET

N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE :

M. SENET - M. GUINET - Mme TOGNETTI - M. SENELLE - M. BOCCALETTI - M. TAMBURI

DECIDE

DE DESIGNER Mme Dominique DUCASSE, Adjoint délégué à la Culture, déléguée pour représenter

la commune de SIX.FOURS.LES.PLAGES, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 29.06.2000

Séance clôturée à 17 H 25

Le Secrétaire de séance


Jocelyne CAPRILE



Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Toulon
Provence Méditerranée


Jean-Sébastien VIALATTE